

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉE LE 2 FEVRIER 2023**

Le trente janvier deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 23 janvier 2023

PRÉSENTS :

Les Adjoints au Maire :

Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC

Messieurs BERTRAND – BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :

Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET – CHAUVIN – DAVID – HUET – LE PALLEC – PELLETIER – RICHOUX – SAUVÉE

Messieurs– DUFFE – FIERDEHAICHE – GAUTHIER – LE BRAS – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION – TILLARD.

PROCURATIONS :

M. ANDRIAMANDIMBY a donné pouvoir à M. LE BRAS

Mme CANOVAS a donné pouvoir à M. GUILLOUET

Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme LE GUELLEC

Mme METENS a donné pouvoir à Mme ANDRIAMANDIMBY

SECRÉTAIRE : Mme ANDRIAMANDIMBY

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
23.01	M. LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2022	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - ADOpte le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022.
URBANISME ET CADRE DE VIE			
23.02	M. BOURGOGNON	AVIS – ENQUETE PUBLIQUE – EXTENSION D'UNE UNITE DE METHANISATION, LIEU-DIT LE CHENE IFFENDIC	Après avoir délibéré, à 28 pour et 1 abstention (Mme LE PALLEC), le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à rendre à avis DEFAVORABLE dans le cadre de l'enquête publique en cours compte tenu des éléments suivants : o Le projet porte sur l'augmentation du volume des intrants dans l'unité de méthanisation afin d'augmenter le volume de biogaz produit, o Or le projet ne prévoit pas de baisse des intrants issue de la culture agricole et notamment du maïs.
EDUCATION, JEUNESSE, SOLIDARITES, SANTE, FAMILLE, SPORT			
23.03	Mme FAUCHOUX	AVENANT 2022 – MISE EN ŒUVRE DU BONUS TERRITOIRE – PRESTATION DE SERVICE ALSH	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE Monsieur le Maire à signer : . Les avenants 2022 à compter du 1 ^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022 pour l'ALSH périscolaire et extrascolaire . L'avenant 2022 à compter du 1 ^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026 pour l'accueil adolescents
23.04	Mme FAUCHOUX	CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE - CHARGE DE COOPERATION CTG SUR LE TERRITOIRE DE MONTFORT COMMUNAUTE - SUBVENTION DE SOUTIEN AUX FORMATIONS Bafa - BAFD - SEJOURS VACANCES	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions 2022 à compter du 1 ^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026 concernant : o Le pilotage de coopération CTG sur le territoire de Montfort Communauté o Le soutien aux formation Bafa, Bafd et Séjours vacances.

CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, PATRIMOINE

23.05	Mme LE GUELLEC	DISPOSITIF AVIS DE TOURNEE - AIDE FINANCIERE ODIA POUR LA SAISON CULTURELLE	<ul style="list-style-type: none"> - Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à déposer à solliciter l'aide financière « avis de Tournée » pour le spectacle « Larmes de crocodiles » du 11 mai 2023.
23.06	Mme LE GUELLEC	DEMANDE DE SUBVENTION - CONTRAT DE SOLIDARITE TERRITORIALE- GUINGUETTE	<ul style="list-style-type: none"> - Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à solliciter auprès du département et son contrat de solidarité territoriale 2023 une aide de 14 750 euros destinée au projet.
23.07	Mme HERITAGE	CONVENTION SUR LA LIAISON CYCLABLE A HAUT NIVEAU DE SERVICE ENTRE PLEUMELEUC, BEDEE ET LA GARE DE MONTFORT-SUR-MEU : PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES ETUDES	<ul style="list-style-type: none"> - Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la liaison cyclable à haut niveau de service entre Bédée, Pleumeleuc et la gare de Montfort-sur-Meu pour la prise en charge financière des études ; - MET au budget 2023 les crédits nécessaires ; - PRECISE que la délibération n'engage que sur la partie études du projet et que les conditions financières de participation aux travaux devront être réétudiées.

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

23.08	M. BERTRAND	GARANTIE D'EMPRUNT A ESPACIL HABITAT : TRAVAUX RESIDENCE AUTONOMIE DE L'OURME	<ul style="list-style-type: none"> - Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 318 842 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°133317 constitué d'une ligne de prêt, <ul style="list-style-type: none"> o La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 318 842 € euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. o Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. - ACCORDE sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. - ENGAGE, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement, - ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. 										
23.09	M. BERTRAND	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - VALIDE la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 ; - PREND acte des orientations annoncées dans le rapport annexé à la présente délibération. 										
23.10	M. BERTRAND	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : ACQUISITION DE PANNEAUX LUMINEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR, - AUTORISE le Maire à solliciter toute autre subvention le cas échéant, par simple décision, - AUTORISE le Maire à signer tout document afférent au présent dossier. 										
23.11	M. BERTRAND	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : SYSTEME DE VENTILATION ECOLE PAYS POURPRÉ	<ul style="list-style-type: none"> - Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR, - AUTORISE le Maire à solliciter toute autre subvention le cas échéant, par simple décision, - AUTORISE le Maire à signer tout document afférent au présent dossier. 										
23.12	M. BERTRAND	CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - HABILITATION A NEGOCIER DU CDG 35	<ul style="list-style-type: none"> - Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - DECIDE de mandater le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence susmentionnées ; - DECIDE que les risques à couvrir concernent les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL ainsi qu'éventuellement les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires ; - DECIDE d'engager la commune à fournir au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance. 										
23.13	M. DUFFE	MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/02/2023	<ul style="list-style-type: none"> - Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - VALIDE la suppression et la création de poste ainsi présentée : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>SUPPRESSION</th> <th>DATE</th> <th>CREATION</th> <th>DATE</th> <th>POSTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Adjoint technique principal 2ème cl TC</td> <td>01/02/2023</td> <td>1 Adjoint technique</td> <td>01/02/2023</td> <td>Commis de cuisine et Entretien des locaux</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence - PREVOIT les crédits nécessaires au budget 	SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE	POSTE	1 Adjoint technique principal 2ème cl TC	01/02/2023	1 Adjoint technique	01/02/2023	Commis de cuisine et Entretien des locaux
SUPPRESSION	DATE	CREATION	DATE	POSTE									
1 Adjoint technique principal 2ème cl TC	01/02/2023	1 Adjoint technique	01/02/2023	Commis de cuisine et Entretien des locaux									

Fabrice DALINO,
Maire.

